

COMMUNE DE CUCQ

NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Adopté au cours de la séance de Conseil Municipal du 27 Mars 2023

Le compte administratif retranscrit l'activité de la commune lors de l'exercice budgétaire précédent. C'est donc un document qui retrace les activités municipales au travers des recettes et dépenses engagées par l'ordonnateur. Il doit être le strict reflet du compte de gestion, document qui retrace la tenue des comptes par le comptable public.

Les éléments du compte administratif sont présentés au travers des deux sections du budget : fonctionnement et investissement en faisant apparaître les opérations réelles (mouvements financiers effectifs) et les opérations d'ordre (mouvements de nature comptable).

Parce qu'il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la collectivité locale au cours d'une année, le compte administratif fait l'objet d'une attention toute particulière. En effet, ce document budgétaire de résultat présente une traduction financière des orientations arbitrées par les élus.

Dès lors, le compte administratif de l'année 2022 fait ressortir les résultats, tels que présentés et résumés ci-après :

Compte Administratif principal 2022	<i>FONCTIONNEMENT</i>		<i>INVESTISSEMENT</i>		<i>ENSEMBLE</i>	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		1 635 826.56		1 247 672.45		2 883 499.01
Opérations de l'exercice	6 742 007.33	7 281 314.68	1 145 799.89	1 670 259.82	7 887 807.22	8 951 574.50
Totaux (hors restes à réaliser)	6 742 007.33	8 493 912.43	1 145 799.89	2 917 932.27	7 887 807.22	11 411 844.70
Résultats de clôture (hors Restes à Réaliser)		1 751 905.10		1 772 132.38		3 524 037.48
Restes à réaliser			808 828.48		808 828.48	
TOTAUX CUMULES (y compris restes à réaliser)	6 742 007.33	8 493 912.43	1 954 628.37	2 917 932.27	8 696 635.70	11 411 844.70
Résultats de clôture (y compris Restes à Réaliser)		1 751 905.10		963 303.90		2 715 209.00

La section de fonctionnement dégage une **capacité de financement** de 1 751 905.10 €. (Pour mémoire 1 635 826.56 € en 2021)

Ce flux s'accroît ostensiblement alors que la section d'investissement ressort quant à elle avec un excédent de clôture de 963 303.10 € intégrant les restes à réaliser (pour mémoire 677 901.38 € en 2021).

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

A – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement réalisées en 2022 s'élèvent à 6 742 007.33 € pour une prévision au budget primitif de 7 105 956.95 €.

Les dépenses réelles de fonctionnement, qui correspondent aux dépenses totales de fonctionnement desquelles on retire les opérations d'ordre (prélèvements et amortissements) s'établissent à 5 900 765.49 € soit 1 128.47 € par habitant contre 1 043.16 € en 2021. Elles sont en légère hausse : + 8,18 % par rapport à 2021.

Le taux de réalisation des dépenses réelles de fonctionnement par rapport au total budgété de l'année est de 88.02% (88.69% en 2021).

Les dépenses réelles de fonctionnement ont donc été estimées au plus juste et ce, malgré la conjoncture.

Les charges à caractère général (chapitre 011)

Elles ont représenté 2 011 835.02 € soit 34.09% des dépenses réelles de fonctionnement. (Hausse de 8.51 % par rapport à 2021).

Les charges de personnel (chapitre 012)

Elles se sont élevées à 3 391 927.96 € et donc en hausse par rapport à 2021 (3 037 086.17 € en 2021).

Ce chapitre 012 représente 57.48 % des dépenses réelles de fonctionnement (55.87 % en 2021 ; soit une augmentation de 1,61%).

Le ratio des dépenses de personnel par habitant est d'un montant de 648.68 € (contre 582,82 € en 2021).

Les dépenses de personnel augmentent de manière mécanique tous les ans en raison du « Glissement Vieillesse Technicité », des avancements de grades et d'échelons des agents.

Des facteurs externes viennent également faire varier ces dépenses tels que les évolutions des charges sociales, les mouvements de personnel, l'absentéisme, etc.

Autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Elles ont représenté 360 214,12 € contre 401 687.88 € en 2021, soit une baisse de 10.32%. Ces dépenses concernent principalement les subventions aux associations et au CCAS, les contributions obligatoires, et autres participations. (Baisse principalement due au versement direct par la commune de la subvention à la Crèche mais réduite quasiment de moitié et au retard de transmission de certaines factures).

Les intérêts de la dette (chapitre 66)

Les intérêts des emprunts se sont élevés à 116 608.83 € contre 132 269.10 € en 2021 (diminution de 11.84 %).

Les charges exceptionnelles (chapitre 67)

Elles sont d'un montant de 15 293,72 € contre 10 876.33 € en 2021. Ces dépenses concernent essentiellement les rétrocessions de concessions, les bourses communales (47 dossiers « Étudiants » contre 49 en 2021 et 30 dossiers « Lycéens » contre 38 en 2021).

B – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement en 2022 se sont élevées à 7 281 314.68 € (contre 6 353 427,65 € en 2021) hors reprise du résultat de fonctionnement de l'exercice précédent (l'excédent 2021 repris en section de fonctionnement était de 1 212 956.95 € contre 1 007 319.87 € sur 2020) pour un budget prévisionnel de 5 893 359.20 €.

Globalement, nous avons donc perçu plus de recettes que prévu (Remboursements de salaires suite à l'absentéisme, RODP, Cessions pour 562000€).

Les recettes réelles de fonctionnement qui correspondent aux recettes totales de fonctionnement desquelles on retire les opérations d'ordre, sont égales à 7 219 188.87 € (contre 6 299 251.29 € en 2021).

Les produits des services du domaine et ventes diverses (chapitre 70)

Ces produits ont rapporté 205 948.87 et ont baissé par rapport à ceux de l'année 2021 (235 544.34 €).

Nous avons pu noter une légère baisse de la fréquentation de nos centres de loisirs s'expliquant notamment par de nouvelles organisations prises et conservée par les parents au moment de la crise sanitaire, la crise économique naissante à partir du second semestre 2022.

Les impôts et taxes (chapitre 73)

Ils représentent 4 768 905.18 € soit 66.06 % des recettes réelles de fonctionnement contre 4 366 833.95 € en 2021. Ces produits demeurent fiables et dynamiques, et enregistrent une hausse de 402 071.23 € (+ 8.43% par rapport à 2021) s'expliquant principalement par la récupération sur 2022 de Taxes de séjour de 2021 (Environ 15 707 €) et d'un suivi drastique de celles de 2022 ainsi que des encaissements sur les droits de mutation.

Ce chapitre regroupe entre autres :

- La fiscalité directe,
- L'attribution de compensation de fiscalité versée par la,
- La fiscalité indirecte (taxe de séjour, sur l'électricité, les droits de mutation).

Les dotations et participations (chapitre 74)

Ce chapitre représente 1 435 357.00 € en baisse par rapport à 2021 (1 438 855.11 €).

Il se compose principalement de la Dotation Globale de fonctionnement (DGF) pour 879 311.00 € (contre 882 767.50 € en 2021 soit - 0,39 %) ; de la Dotation de solidarité Rurale pour 498 397 € (contre 534 434 € en 2021 soit - 6.74 % et des allocations de compensation sur les taxes foncières et sur la taxe d'habitation soit 8 688 € (contre 8 488.00 € en 2021 soit + 2.35 %).

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Ils concernent les revenus des immeubles, ces recettes s'élèvent à 92 465.81 € (contre 86 839.97 € en 2021).

Les produits exceptionnels (chapitre 77)

En 2022, ils se sont élevés à 620 435.27 € (dont notamment la vente de terrains (562000€), la reprise de matériel divers (6000 €), des remboursements de sinistres et d'un de la crèche) contre 37 642.10 € en 2021.

II - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A Les dépenses d'investissement

Environ 2.490 millions d'euros étaient inscrits au budget primitif (contre 1,991 en 2021). Les dépenses réelles (hors écritures d'ordre) s'élèvent à 1 083 799.89 € contre 1 533 591.36 € en 2021.

Rappel des principales dépenses d'équipement en 2022 :

*** Travaux :**

Travaux de réalisation d'un ilot Avenue de la Poste
Fourniture et pose d'une clôture à la Crèche L'Oiseau bleu
Plantations d'arbres (tilleuls, etc...)
Réalisation d'un Club-House Salle de Sports
Système de vidéo protection
Achèvement des travaux d'aménagement d'un Skate-Park + Eclairage + Clôture + Bancs
Réalisation et installation de sculptures
Réalisation d'un édicule sanitaire

*** Achats de Matériels et véhicules pour les Services Techniques et Espaces Verts :**

Acquisition d'un véhicule de type Berlingo
Plateau de coupe
Taille haies
Tracteur tondeuse KUBOTA
Meuleuse
Acquisition d'une Remorque d'occasion
Acquisition de 3 containers maritime d'occasion pour le stockage aux Service Technique
Acquisition d'un burineur
Vingt mats et lanternes
Deux débroussailleuses
Galerie en acier pour véhicule Service Technique

*** Achats de Matériel informatique :**

Matériel pour la projection et retranscriptions en la Salle de Conseil

Projecteur

* **Achat de Mobilier** :

Vestiaire pour le service de Police

Bureau et autres mobiliers pour le service de Police

* **Autres achats** :

Acquisition de bancs en plastique recyclé

Acquisition de 5 poubelles aux abords du Skate parc

Rampe de signalisation sonore pour le véhicule de Police

Arceaux pour vélos

Appareil Photos

Cinémomètre laser pour le service de Police

Monoblocs de sécurité pour les marchés

Rouleaux de moquette pour protéger le sol Salle des Sports

Vestiaire Multi cases pour le module du Kitesurf

Quatre coussins berlinois

Modulaire bungalow pour le Club Nautique

Deux PIETOS

Structure scénique et rideaux de scène pour la Maison du Temps libre

Illuminations de Noël

Bornes GALEA escamotables

A notre, que des restes à réaliser seront repris sur le Budget 2023 pour un montant de :

- En dépenses : 808 828.48 € sont basculés en 2023 (contre 455 196.99 € sur 2022) et correspondent à des travaux démarrés mais non terminés fin 2022 ainsi qu'à des commandes pour lesquelles les factures n'ont pas été transmises dans les temps.

Il s'agit notamment pour l'essentiel :

- Du remboursement d'une partie de l'Aide à la relance perçue en 2021 (343 200€)
- Des honoraires de Maîtrise d'œuvre pour le dossier Vidéo Surveillance et le Skate-Park,
- De plusieurs extensions au réseau (180 000 €)
- De 2 Séparateurs d'hydrocarbures (84 000€)
- Des travaux de Mise en lumière de l'Eglise (58 300€)
- De l'installation d'un brumisateurs (39 300€)
- De l'acquisition d'un air de fitness Square de la Liberté (19 930€)

- En recettes : Aucune.

Le remboursement en capital de la dette (chapitre 16)

Le capital restant dû au 1er janvier 2022 s'élevait à 3 564 591.55 € contre 3 958 224.16 € au 1^{er} janvier 2021.

La commune n'a pas eu besoin d'emprunter.

L'encours de la dette au 31 décembre 2022 est de 3 217 613.18 € contre 3 564 591,55€ au 31 décembre 2021 (soit – 9,73%).

B Les recettes d'investissement

En 2022, les recettes réelles de la commune ont représenté 1 083 674.08 € contre 1 821 792.70 € en 2021.

L'excédent de fonctionnement capitalisé s'élevait à 423 228.81 € contre 550 000 € en 2021 €

Les Dotations et fonds divers (Chapitre 10)

La commune a perçu 719 828.81€ (contre 1 057 133.98 € en 2021) dont :

- Le F.C.T.V.A. à hauteur de 76 888.25 € contre 193 719.85 € en 2021,
- La taxe d'aménagement pour 219 710.79 € contre 313 414.13 € en 2021,
- L'excédent de fonctionnement capitalisé pour 423 228.81 € contre 550 000.00 € en 2021.

Les Subventions d'investissement (Chapitre 13)

La commune a encaissé 88 039.80 € en 2022 (contre 744 773.72 € en 2021) correspondant à des subventions du Département (48 852.80 € pour le Skate-park, 14 076.00 €) et de l'A.N.S. (25 111.00 € pour l'Aire d'échauffement).

Les Emprunts et autres (Chapitre 16)

Les dépôts et cautionnement se sont élevés à 21 150.00 € (cautions cabines de plage et jardins familiaux) contre 19 885.00€ en 2021 soit une hausse de 6.36% par rapport à 2021.